



N°28/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL DU 12 SEPTEMBRE 2022**
Date de la convocation : 7 septembre 2022 Date d'affichage : 14 septembre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 23 présents : 16 votants : 22

Le douze septembre deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Fabienne DEVEZE, Maire

Étaient présents : Fabienne DEVEZE, Julien LORENZO, Stéphanie DUPUIS, Thierry HEDAN, Jean Claude DEROUET, Bernard PERRODOUX, Philippe MAILLARD, Sylvie CANDONI, Marie Christine APCHIN, Amanda PIKE, Nathalie DURVAL, Eugénie FARAGO, Lionel BERGERON, Bruno LEDUC, Frédéric GOUNEAU, Pierre ALEGRE DE LA SOUJEOLE

Ont donné procuration : Sylvie JOUBIN à Julien LORENZO, Stéphanie MARTIN à Stéphanie DUPUIS, Marie Christine MAUDUIT à Marie Christine APCHIN, Jérôme MATHA à Lionel BERGERON, Carine LERNOULD à Amanda PIKE, Gisèle ANJORAN à Frédéric GOUNEAU

Absents excusés : Samy WOLFF

Secrétaire de Séance : Jean Claude DEROUET, candidat est élu secrétaire à l'unanimité

**CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR
 L'INSTALLATION D'UN FOOD TRUCK SUR LA COMMUNE DE
 MORAINVILLIERS**

L'installation des food truck contribue à la convivialité des espaces publics.

La commune souhaite encourager leur présence en élaborant une convention d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels. Cette convention est régie par les règles du droit administratif.

Vu le code général des collectivités,

Vu l'énoncé de Madame le Maire sur l'intérêt de l'installation de food truck sur la commune,

Le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE la convention jointe en annexe,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention

Pour extrait conforme,
 Morainvilliers, le 13 septembre 2022



Le Maire
 Fabienne DEVEZE